

Histoire du terme corrélation dans la grammaire française

Françoise Mignon

DANS **LANGAGES** 2009/2 n° 174 , PAGES 13 À 24
ÉDITIONS **ARMAND COLIN**

ISSN 0458-726X

ISBN 9782200925666

DOI 10.3917/lang.174.0013

Date de mise en ligne : 10/01/2010

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-langages-2009-2-page-13?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Histoire du terme *corrélacion* dans la grammaire française

Alors que les termes *corrélacion* et *corrélatif* apparaissent dans tous les manuels de grammaire et sont fréquemment utilisés dans les recherches actuelles sur la phrase complexe, la plupart des dictionnaires spécialisés en linguistique ne leur consacrent aucune entrée grammaticale, silence sans doute éloquent quant à la fluidité de leurs emplois.

Un premier examen des dictionnaires généraux montre que cette instabilité notionnelle aussi bien qu'extensionnelle est ancienne, puisqu'on observe, en plus d'une représentation inégale, d'un ouvrage à l'autre, de l'emploi grammatical de la *corrélacion*, des fluctuations importantes dans le contenu des définitions selon les époques, et même dans des dictionnaires historiquement proches.

À travers l'histoire de la grammaire française, il apparaît que ce désordre terminologique est lié à l'utilisation intermittente de la *corrélacion* dans les différentes étapes par lesquelles s'est construite une syntaxe de la phrase complexe, et que les contours de la *corrélacion* restent encore flous dans ses emplois les plus récents parce qu'ils s'appuient sur un agrégat d'héritages hétérogènes.

1. APERÇU DU TERME CORRÉLACION DANS LES DICTIONNAIRES

Emprunté au bas latin *correlatio*, le mot *corrélacion* est consigné pour la première fois en 1718 par le dictionnaire de l'Académie Française, dans une acception philosophique qui s'est maintenue comme définition générale : « Rapport existant entre deux choses, deux notions, deux faits dont l'un implique l'autre et réciproquement ». Dans son usage courant, il indique un simple rapport de simultanéité. À cet emploi récent, s'ajoutent deux autres sens, comme rapport de dépendance dû à un lien de cause à effet et comme

relation d'opposition nécessaire entre deux notions¹. Or, ces deux derniers sous-ensembles sont souvent associés dans les dictionnaires, les couples opposés étant conçus comme s'impliquant logiquement l'un l'autre. Ainsi, à propos du couple de termes corrélatifs *père/fils*, le dictionnaire de Littré (1877) précise : « puisqu'on ne peut être père sans avoir un fils (ou une fille), ni fils sans avoir un père ».

Outre les spécialisations du terme dans les domaines scientifiques de la biologie, de la physique ou des statistiques, la corrélation a aussi été investie dans la linguistique du XX^e siècle par la phonologie (les paires corrélatives formalisées par le cercle de Prague), par l'analyse statistique de corpus ou pour rendre compte des relations paradigmatiques par Hjelmslev (1985). Au contraire de ces emplois récents bien spécifiés, les définitions proprement grammaticales consignées dans les dictionnaires généraux varient au cours de l'histoire. Concernant seulement la forme adjectivale *corrélatif* jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le sens grammatical est généralement présenté comme dérivé de la relation d'opposition. La complémentarité lexicale (*père/fils* mais aussi *antécédent/conséquent*) se transmet à celle de termes grammaticaux qui se font pendant au sein d'une phrase complexe. Telle qu'elle est formulée dans la Grande Encyclopédie de Berthelot (1885), la définition de *corrélation* confirme cette évolution, ainsi que le passage de la désignation des termes *corrélatifs* à l'utilisation du substantif pour nommer leur fonction :

On appelle ainsi le rapport qui unit certains termes, pronoms, adverbes, conjonctions, dont les uns sont les antécédents, les autres les conséquents. EX. : *tel... quel, autant que... autant, comme... ainsi, lorsque... alors, etc.*

Or, cette harmonie entre la définition du *corrélatif* et de la *corrélation* est loin d'être consacrée à la fin du XIX^e siècle. Ainsi, dans le Dictionnaire Général de La Langue Française (cf. Hatzfeld, 1890), l'adjectif et le nom constituent des entrées bien distinctes :

Corrélatif : lié à un autre terme de manière que l'un des deux appelle logiquement l'autre : l'effet et la cause sont des termes corrélatifs // Subst. L'antécédent et le conséquent sont deux corrélatifs ; fém. Chacune de ces deux propositions est la corrélatif de l'autre.

Corrélation : Relation qui lie un terme à un autre, de telle manière que l'un des deux appelle logiquement l'autre. « La corrélation de l'attribut avec le sujet », « observer la corrélation des temps dans une phrase. »

L'apparente symétrie des formulations ne doit pas masquer le fait que l'adjectif et le nom désignent des phénomènes fondamentalement différents, comme l'atteste le choix des illustrations. Si la définition de l'adjectif équivaut à celle qui est formulée par Berthelot, le nom *corrélation* est cette fois entendu dans le sens de concordance grammaticale.

1. Ces trois sous-ensembles sont détaillés dans le Trésor de la Langue Française informatisé.

2. EMERGENCE DE LA NOTION DE CORRÉLATION DANS LA GRAMMAIRE DE PORT-ROYAL

L'entrée tardive du terme *corrélation* dans la grammaire est d'abord liée à l'absence de la notion elle-même. D'après Chevalier (1968), la syntaxe n'a commencé à être explorée qu'à partir de Port-Royal. Jusque-là, les grammairiens travaillaient surtout sur le classement des catégories, en essayant de concilier la tradition de description du latin avec les particularités de la langue française. Et si l'antapodose des grammairiens grecs s'est transmise au latin puis au français, c'est seulement dans une acception rhétorique².

Les propositions simples et complexes commencent à être défrichées dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) d'Arnauld et Lancelot et dans la *Logique* (1662) d'Arnauld et Nicole. Ces ouvrages qui mentionnent les propositions relatives, les appositions ou le *que* complétif sont néanmoins plus marqués par la logique que par la description des faits linguistiques eux-mêmes. La définition de la proposition comme jugement déterminé par la binarité sujet/attribut est cependant fondatrice, et on verra qu'elle se retrouve jusque dans les travaux les plus récents sur la corrélation.

En ce qui concerne les propositions complexes, la grammaire distingue les propositions incidentes des propositions principales. Mais les propositions circonstanciellées ne sont pas évoquées, la préoccupation fondamentale étant d'étudier le noyau de la proposition. Aussi est-ce à part que la *Logique* étudie les « Diverses sortes de propositions composées », envisageant sur le même plan les copulatives, les disjonctives, les conditionnelles, les causales, les discrétives et aussi les relatives qu'on appellerait plus volontiers aujourd'hui comparatives :

Les conditionnelles sont celles qui ont deux parties liées par la condition *si*, dont la première, qui est celle où la condition s'appelle l'antécédent, & l'autre le conséquent [...] On ne regarde pour la vérité de ces propositions que la vérité de la conséquence ; car quoique l'une & l'autre partie fut fautive, si néanmoins la conséquence de l'une à l'autre est bonne, la proposition entant que conditionnelle est vraie [...]

Les discrétives. Ce sont celles où l'on fait des jugements differens, en marquant cette difference par les particules *sed mais, tamen néanmoins*, ou autres semblables exprimées ou sous-entendues. La vérité de cette sorte de proposition dépend de la vérité de toutes les deux parties, & de la separation qu'on y met. Car quoy-que les deux parties fussent vraies, une proposition de cette sorte seroit ridicule, s'il n'y avoit point entr'elles d'opposition. (*Logique*, 2, IX)

On voit par cet extrait que les « subordonnées » sont traitées en termes de jugement logique : des différences sont mises en exergue entre les propositions composées selon qu'une partie seulement fait l'objet d'un jugement de vérité, ou que la vérité s'établit à partir du rapport entre les deux parties. D'autre part,

2. Du point de vue rhétorique, l'antapodose désigne en latin un type de comparaison (cf. Quintilien, *De Institutione oratoria*, 8, 3, 77-79). Et en français, il s'agit soit d'une figure de construction aussi désignée par le terme de *parallélisme* soit de l'un des composants d'une période ternaire (cf. Gradus).

les conditionnelles sont décrites au moyen des termes d'*antécédent* et de *conséquent*. Toutefois aucune description syntaxique de la composition elle-même n'est ébauchée, pas plus qu'il n'y a recours au mot *corrélation*, alors que c'est pour ce type de propositions qu'on fera par la suite appel à ce terme.

3. INTRODUCTION DE LA FORME ADJECTIVALE CORRÉLATIF AU XVIII^e SIÈCLE

L'adjectif *corrélatif* fait son apparition dans la terminologie grammaticale au cours du XVIII^e siècle, en même temps que s'ébauche une syntaxe de la phrase complexe. Ce terme occupe une position notable dans la pensée de Du Marsais, puisqu'il en fait usage non seulement pour décrire les relations au sein de la phrase simple, mais aussi pour rendre compte des propositions composées. Il en résulte deux acceptions du terme : selon le genre sous lequel il se décline, *corrélatif* qualifie une relation qui concerne les mots à l'intérieur de la phrase (*le corrélatif d'un mot*) ou le rapport entre deux propositions (*la corrélatif d'une proposition*).

3.1. Les mots corrélatifs

Dans l'article *Construction* de l'Encyclopédie, Du Marsais distingue la *construction* de la *syntaxe*, ce qui lui permet de mettre en avant la perfection de la langue française, et en particulier dans l'ordre des mots :

« *Construction* ne présente que l'idée de combinaison et d'arrangement. Cicéron a dit selon trois combinaisons différentes, *accepi litteras tuas, tuas accepi litteras, et litteras accepi tuas* : il y a trois *constructions*, puisqu'il y a trois différents arrangements de mots ; cependant il n'y a qu'une syntaxe ; car dans chacune de ces *Constructions* il y a les mêmes signes des rapports que les mots ont entre eux, ainsi ces rapports sont les mêmes dans chacune de ces phrases. Chaque mot de l'une indique également le même **corrélatif** qui est indiqué dans chacune des deux autres ».

Cette conception de la syntaxe est tout à fait cohérente avec la représentation binaire de la proposition, faite de deux parties nécessaires que sont le sujet et le prédicat : le nom qui tient lieu de sujet s'enrichit d'un corrélatif avec des règles de concordance grammaticale. C'est ce même rapport syntaxique qui explique selon Du Marsais que les phénomènes d'ellipse soient plus fréquents dans les langues casuelles comme le latin qu'en français : la désinence des mots permet de rétablir la construction « simple » à condition que l'un des corrélatifs soit conservé.

L'emploi du terme *corrélatif* au masculin relève donc du domaine de la morpho-syntaxe : le corrélatif est le mot qui s'accorde, et les morphèmes grammaticaux qui l'affectent (désinences, cas, nombre, genre...) en donnent la valeur relative, signalant le rapport qu'il entretient avec un autre. Cette relation d'accord entre les mots procède d'un principe général appelé *rap-*

port d'identité, qui complète le rapport de détermination³ dans la syntaxe de la phrase.

3.2. Les propositions corrélatives

L'emploi féminin de la forme adjectivale *corrélatrice* se trouve défini dans le même article *Construction*. Il concerne cette fois les propositions composées de deux propositions particulières, appelées aussi *périodes* :

Quand le sens d'une proposition met l'esprit dans la situation d'exiger ou de supposer le sens d'une autre proposition, nous disons que ces propositions sont relatives, et que l'une est la corrélatrice de l'autre.

Contrairement à l'emploi proprement grammatical de *corrélatif* dans l'usage précédemment évoqué, la *corrélatrice* procède d'une conception logique de la proposition. Ainsi, indifféremment au type grammatical dont elles relèvent, des propositions seront considérées comme *corrélatrices* en raison de leur incomplétude particulière, seule leur mise en rapport aboutissant à un sens complet ou fini. Ce rapport est identifié d'après la valeur de la conjonction ou du relatif qui articule les deux corrélatrices. L'analyse grammaticale elle-même ne vient qu'en second lieu, et s'attache à détailler la construction interne à chacune des propositions corrélatrices, en vertu du principe suivant :

Un mot n'a de rapport grammatical avec un autre mot, que dans la même proposition. En ce sens, le rapport corrélatif engagé dans une proposition composée concerne aussi bien des *propositions* (énonçant un jugement) que des *énonciations* (énonçant une vue de l'esprit sans jugement). De même, si le rôle du grammairien est d'identifier les « signes qui rendent les propositions corrélatives », aucune distinction n'est prise en considération en ce qui concerne la forme de l'articulation, et l'emploi de conjonctions ou de relatifs. Aussi Du Marsais ébauche-t-il un catalogue de propositions composées, citant à la suite les disjonctives reliées par *ou*, les conditionnelles en *si*, les causales en *parce que* et les adversatives articulées par *mais*. Le rôle démarcatif des conjonctions et des mots relatifs permet notamment d'expliquer la position du relatif dans une phrase telle que *le dieu que nous adorons est tout puissant*, position qui déroge au principe de détermination, lequel impose au verbe de précéder son objet.

3.3. La corrélation comme dépendance mutuelle

Au delà de la variation selon le genre, l'adjectif *corrélatif* semble être choisi par Du Marsais pour la symétrie du rapport qu'il dénote. Certes, employé au masculin, le *corrélatif* concerne des relations d'accord grammatical, ce qui implique que l'un des termes se conforme aux choix morphologiques déterminés par un autre. Mais il s'agit d'une antériorité strictement logique, le substantif étant conceptuellement premier par rapport à l'adjectif et le verbe servant à énoncer un jugement à propos d'un sujet. Les deux termes soumis au rapport d'identité

3. Entrent dans le rapport de détermination l'emploi de la préposition *de* qui permet à un nom d'en déterminer un autre (*la lumière du soleil*), ou la position postverbale qui marque l'accusatif.

(substantif et adjectif, sujet et verbe) n'en restent pas moins chacun le corrélatif de l'autre, indifféremment à la direction d'accord⁴.

La symétrie de la relation est d'autant plus évidente pour les propositions composées que l'analyse grammaticale ne dépasse pas les frontières de la proposition simple. Ainsi, une proposition est dite principale pour la raison qu'elle contient l'idée principale, sans que l'incidente soit contrainte par une quelconque dépendance grammaticale. Pareillement aux mots corrélatifs, les propositions corrélatives sont engagées dans un rapport de mutuelle dépendance et leur articulation ne suppose aucune hiérarchie grammaticale, comme l'atteste l'absence du terme de « subordination » dans l'article *Construction*. Toutefois, la composition admet le principe de récurrence, comme l'illustre l'analyse de la construction du vers suivant : *Aussitôt aimés qu'amoureux, On ne vous force point à répandre des larmes* :

Aussitôt est un adverbe relatif de tems, dans le même tems. *Que*, autre adverbe de tems ; c'est le corrélatif d'*aussitôt*. *Que* appartient à la proposition suivante, *que vous êtes amoureux* : ce *que* vient du latin *in quo*, dans lequel, *cùm*.

Vous êtes amoureux, c'est la proposition correlative de la précédente.

On ne vous force point à répandre des larmes : cette proposition est la correlative du sens total des deux propositions précédentes.

À travers ce commentaire, on remarque aussi qu'une analyse grammaticale de la composition s'ébauche par le biais des mots relatifs, en même temps que s'estompe la distinction d'après le genre dans l'emploi du mot *corrélatif* : les relatifs s'accordent l'un l'autre, par quoi s'établit le rapport entre les deux propositions.

4. HIÉRARCHISATION DES PROPOSITIONS DANS LA GRAMMAIRE SCOLAIRE DU XIX^e SIÈCLE

Le XIX^e siècle est marqué par les grandes avancées scientifiques dans le domaine des sciences naturelles. Ainsi, dans le Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle (Larousse 1869), un long développement est consacré aux corrélations organiques de Cuvier, ainsi qu'à la théorie de Grove sur la corrélation des forces physiques. Quant à l'acceptation grammaticale du terme, elle n'est citée qu'à l'entrée *corrélatif* dans le sens de Du Marsais. On pourrait penser que les travaux de Cuvier ont eu des répercussions sur les recherches en langue, influençant l'emploi grammatical du mot *corrélation*, d'après l'idée que les langues s'assimilent à des organismes vivants, régis par des lois comparables à celles des organismes étudiés par les naturalistes, comme l'avance la linguistique comparatiste qui se développe à cette période. Or, il n'en est rien, puisque la gram-

4. Au contraire, Beauzée, qui succède à Du Marsais dans la rédaction de l'Encyclopédie, introduit le terme de subordination dans l'article *Identité* : « il faut d'abord déterminer l'inflexion de l'un des mots corrélatifs, [...] : les autres mots corrélatifs se revêtent ensuite des inflexions correspondantes, par imitation, & pour être en concordance avec leur corrélatif, qui leur sert comme d'original : celui-ci est dominant, les autres sont subordonnés ».

maire spéculative, après l'essor qu'elle a connu aux siècles précédents, disparaît au XIX^e siècle pour ne renaître qu'au début du XX^e siècle (cf. Chervel 1977). Les grammaires comparées se développent de manière autonome, et c'est la grammaire scolaire qui prend le monopole sur la réflexion synchronique de la langue. Celle-ci se présente comme une grammaire de l'orthographe, assujettie aux schémas latins, et guidée par le motif pédagogique de la ponctuation : quand utiliser la virgule ? C'est dans ce cadre-là que va être menée la réflexion sur la phrase complexe et introduite la notion de subordination sur le mode du bricolage, avec des difficultés classificatoires qui se retrouvent encore dans les manuels d'aujourd'hui.

Dans un premier temps, la grammaire scolaire intègre les vues de la Grammaire Générale de Beauzée⁵ : toute proposition s'analyse comme un sujet lié à un attribut par la copule *être*. Dès lors, seules sont considérées comme dépendantes les propositions incidentes, toujours rattachées à un substantif. Et si les conjonctions sont extérieures à la proposition, il n'y a pas lieu d'envisager une quelconque dépendance verbale pour les propositions composées signalées par Du Marsais⁶. Quand deux principales sont liées par une conjonction, la seconde est généralement précédée d'une virgule : c'est la *principale relative*, la première est la *principale absolue*.

La deuxième moitié du XIX^e siècle voit se renverser la conception grammaticale : de l'analyse des combinaisons auxquelles se prête le mot dans la proposition, l'intérêt se déplace sur la construction de la proposition. Ce mouvement qui va davantage du groupe complexe vers l'élément simple est appelé *analyse logique*, différenciée de l'*analyse grammaticale* des éléments de la proposition. La deuxième grammaire scolaire introduit alors la notion de complément circonstanciel et distingue à partir de 1870 quatre types de subordonnées circonstancielles (temps, lieu, manière, cause).

D'abord passées sous silence, les autres propositions introduites par une conjonction (par exemple celles qui marquent l'hypothèse avec *si*) sont ensuite intégrées à la catégorie des circonstanciels, ce qui oblige à renoncer à tout critère strict pour définir cette catégorie. D'après Chervel, cette évolution ne se fait pas sans hésitations : on trouve par exemple des tentatives de rattacher aux complétives les propositions unies par des comparatifs comme *autant... que* ou *tel... que*, dans la mesure où la conjonction *que* marque une relation étroite, et n'est pas précédée d'une virgule. Mais ce type de propositions ne répondant pas à la question *quoi ?*, il sera ensuite traité comme subordonnée comparative. Vers la fin du siècle, la liste des subordonnées circonstanciels, en partie cal-

5. L'ouvrage de référence de cette première grammaire scolaire est *Nouvelle Grammaire française avec Exercices* de Noël et Chapsal (1827), d'après Chervel (1977).

6. « Dans une phrase ou période, tout se lie, s'enchaîne depuis le premier mot jusqu'au dernier. On pourrait donc compter les mots ; mais comment détacher les propositions, comment découper les membres d'une période, et puis faire des incises ? Nous démontrerons quand on voudra que cette opération a toujours été mal faite : nous dirons même qu'elle nous paraît souvent impossible ; et nous ne doutons point qu'elle ne soit toujours parfaitement inutile » (Lemare, *Cours théorique et pratique de la langue française*, 1807, t. 1, pp. 501-502, cité par Chervel (1977)).

quée sur la grammaire latine, s'enrichit de l'expression du but, de la conséquence, de la concession, de la comparaison et de la condition.

Ainsi, l'introduction progressive de la notion de subordination au cours du XIX^e siècle, suscitée par des préoccupations pédagogiques, provoque une modification radicale de la vision de la phrase, pour laquelle le terme et la notion de corrélation sont abandonnés :

L'idée, en particulier, que deux propositions puissent être étroitement liées entre elles par autre chose qu'un rapport hiérarchique de supérieur à un inférieur ne semble plus effleurer les grammairiens de la Troisième République. Chemin-Dupontès avait pourtant dégagé une classe de « phrases corrélatives » où deux propositions sont en état de dépendance mutuelle telle que « si on retranche la première, la seconde n'a plus de sens, et réciproquement ». Par exemple, *À peine Sully eut-il passé quelques jours dans la retraite / qu'il apprit qu'on songeait à le perdre*, ou encore dans les phrases du type *Plus il mange, plus il a faim*. Dangereusement égalitaire, la corrélation n'est plus de mise : il fait retrouver partout des chefs et des sous-fifres, et les grammairiens s'y emploient activement, à coup de transformations s'il le faut (CherVEL, 1977 : 233).

5. RÉHABILITATION DE LA CORRÉLATION AU XX^e SIÈCLE

Avec le regain d'intérêt pour la grammaire descriptive que connaît le XX^e siècle, la réflexion sur les rapports de dépendance entre propositions rétablit progressivement les termes attachés à la notion de corrélation, selon deux courants d'influence : d'une part, sont exploités les travaux menés en langues anciennes sur les marques grammaticales que sont les *corrélatifs* ; d'autre part, la linguistique hérite de l'opposition entre subordination et coordination de la grammaire scolaire, et la corrélation est investie comme moyen de dépasser les insuffisances de cette distinction.

5.1. Les systèmes corrélatifs et la subordination par anaphore

Si les termes qui se répondent d'une proposition à l'autre dans une phrase complexe ont été repérés et désignés comme *corrélatifs* bien avant, l'étude du type de construction syntaxique qui en découle ne remonte pas au-delà de Minard (1936) dont la thèse consacrée au sanskrit met en évidence la structure en « diptyque », qui sera ensuite désignée comme structure corrélatrice par Haudry (1973), lequel préfère d'ailleurs revenir au terme de *diptyque* dans ses travaux plus récents (cf. Haudry 1997).

L'adoption de l'adjectif *corrélatif* pour désigner l'antécédent du *relatif* s'explique d'abord par la morphologie pour les langues anciennes indo-européennes, ce qui permet de dresser des listes exhaustives des couples corrélatifs. Par exemple, en latin, à la série *cum... tum, quam... tam*, etc., s'ajoutent les couples *ubi... ibi, unde... inde* et *qui... is, quo... eo...* (cf. Haudry 1973). Pour ces langues, le choix du terme *corrélatif* apparaît doublement motivé, puisqu'il se définit par rapport au *relatif* qu'il complète et qu'il entre dans une relation paradigmatique, avec changement de phonème. Aussi les corrélatifs sont-ils essentiellement signalés

dans les chapitres traitant de la morphologie. C'est dans cet usage que le terme *corrélatif* se transmet à la grammaire du français, pour rendre compte d'un type de subordination particulière :

Deux termes sont dits *corrélatifs* d'une manière générale quand ils sont entre eux dans un rapport de dépendance ; plus spécialement on appelle *corrélatif* celui qui est l'antécédent du second, dit *relatif* : *tellement* par rapport à *que* (Marouzeau, 1951 : 63).

Ainsi, lorsque la *corrélacion* est entendue comme la fonction des termes *corrélatifs*, elle est assimilée à un cas particulier d'anaphore :

Il n'existe pas de cloison irrémédiablement infranchissable entre l'anaphore et la *corrélacion*. La *corrélacion* n'est, à notre avis, qu'une anaphore plus fortement signalée qui ne sort pas du cadre syntaxique délimité par la phrase, alors que ce qui est considéré comme anaphore est plus souple et peut être transphrastique (Joffre, 2004 : 136).

Il n'en résulte pas moins dans les manuels de grammaire une dispersion de la *corrélacion* dans les différentes rubriques de la subordination circonstancielle (exprimant la conséquence, la comparaison ou l'hypothèse). Comme le fait remarquer Allaire (1977), les termes *corrélacion* et *corrélatif* n'apparaissent presque jamais dans les index, ce qui en dénonce le flou conceptuel. Cet éparpillement se transmet aussi aux tentatives de description, les *corrélatives* étant tantôt présentées comme des subordonnées compléments de l'adverbe *corrélatif* (cf. Riegel *et al.* 1994), tantôt comme constituants de phrase supposant un *que* « intégratif » distinct du *que* relatif ou complétif (cf. Le Goffic 1993).

5.2. La *corrélacion* : d'un mode de liaison hybride à une troisième voie

À côté d'un courant latiniste qui réduit la *corrélacion* à un cas particulier de subordination (cf. Fruyt 2005), la *corrélacion* est aussi abordée dans le cadre de la formation des phrases complexes : à l'instar de l'incise, elle est conçue comme un mode de composition de la phrase complexe qui s'allie aux deux formes fondamentales de jonction, la coordination (ou juxtaposition) et la subordination. Par exemple, le manuel de Bonnard (1982) procède à la permutation d'éléments grammaticaux, transformant une subordination stricte en un système *corrélatif* subordonnant (*Il fait froid, de sorte qu'il faut se couvrir* vs. *Il fait si froid qu'il faut se couvrir*) ou une coordination simple en une coordination de *corrélacion* (*Le brouillard est froid, mets ta veste* vs. *Plus il fait froid, plus il faut se couvrir*). Le manque d'unité dans le classement des formes de phrases complexes traduit la difficulté à se conformer à l'opposition établie entre coordination et subordination, dont les frontières apparaissent bien ténues. La *corrélacion* serait alors mobilisée pour dissiper cet embarras, comme moyen terme dans un continuum entre parataxe et hypotaxe.

D'un point de vue diachronique, l'intérêt accordé à la *corrélacion* est lié à la question de l'évolution des procédés de composition. Ainsi, la thèse de Minard (1936) sur le diptyque constitue la base sur laquelle pourra être critiquée l'idée

d'une parataxe primitive et d'une hypotaxe plus tardive dénotant un degré d'évolution avancé de la langue.

Quant à l'approche synchronique, elle s'empare de la corrélation à partir des années 70, mue par la volonté de se défaire des classements sémantiques des subordinées tels qu'ils sont hérités de la grammaire scolaire. Dans cette optique, Allaire revendique une description syntaxique résolument structurale de ce mécanisme de langue, à propos de laquelle elle fait la remarque terminologique suivante :

Nous garderons ici le terme de « corrélation » bien qu'il appartienne en ce sens à une terminologie vieillie. Par ce mot, la tradition désigne en effet des relations d'interdépendance qui sur l'axe horizontal de la chaîne parlée, mettent en rapport d'agencement deux séquences verbales. Or, dans une terminologie linguistiquement rigoureuse, les corrélations s'établissent sur l'axe paradigmatique, définissant différemment le statut formel des éléments de la langue. C'est donc d'interrelations qu'il faudrait ici parler, mais si nous hésitons à adopter ce terme tout neuf, c'est qu'il n'est pas encore consacré par l'usage (Allaire, 1977 : 5).

Dès lors, loin de se réduire à des structures engageant des mots subordinants, les faits de corrélation sont élargis à des formes de parataxe. L'ouverture de ce chantier se heurte à la difficulté de cerner les contours de la corrélation, s'exposant au danger de vouloir englober des formes de phrases complexes trop diverses. Cet essor s'accompagne aussi d'un éclatement de la typologie, les catégories traditionnelles étant décloisonnées sans pour autant être abandonnées⁷. Les termes se combinent les uns les autres, avec des variations concernant la valeur sémantique ou syntaxique du rapport de dépendance. Par exemple, à propos de la combinaison par juxtaposition dans *Tu aurais été là, ça ne se serait pas produit*, on trouve le commentaire suivant :

Ce type de construction corrélatif, s'il est formellement parataxique, relève également de la subordination (Riegel *et al.*, 1994 : 520)

Et dans ce tâtonnement terminologique, le mot *parataxe* est souvent employé comme synonyme de *corrélation*, avec un usage qui semble actuellement être davantage en faveur auprès des linguistes, sans doute parce qu'il est dégagé du lien qui associe traditionnellement la corrélation aux couples corrélatifs.

Parallèlement, le constat d'une non-coïncidence entre la forme syntaxique et la valeur sémantique des séquences reconnues comme corrélatives oriente les linguistes vers l'étude de leur organisation énonciative, ce qui semble offrir une solution alternative à l'échec du concept de subordination. En effet, la corrélation se définit par le manque d'autonomie de chacun des membres qui la composent :

Nous verrons que tout repose alors sur le principe de la non-assertion du verbe initial. Ainsi 'suspendu', le premier énoncé appelle la saturation du schéma par un autre énoncé qui est tout à la fois 'complétif' et 'conclusif'. L'on se retrouve donc là en présence d'un type syntaxique qui comporte autant de formes qu'il existe de

7. On pense notamment aux expressions de *subordination implicite* ou *inverse*. Déjà, Damourette & Pichon parlaient de principales « quelque peu déprincipalisées » et de subordinées « quelque peu désubordonnées » (t. IV, § 1595, cf. Allaire, 1977 : 25).

modalités de la non-assertion : la négation, l'interrogation, le subjonctif, l'impératif, et même l'ellipse – autant de variétés d'une seule et même négation syntaxique, la négation de l'autonomie verbale (Allaire, 1977 : 38).

Le couple corrélatif est alors décrit comme une structure binaire combinant un thème et un rhème (cf. Haudry 1997, Rousseau 2005). En définitive, les orientations les plus récentes de l'analyse de la corrélation semblent renouer avec les premières vues de la grammaire française sur le patron syntaxique de l'énoncé : l'énoncé réalise un jugement (ou en d'autres termes un acte illocutoire d'assertion) en associant un sujet à un prédicat ; dans la séquence corrélatrice, l'assertion n'est pas réalisée par la seule proposition « principale », mais par les deux parties de la phrase complexe, et plus précisément par leur mise en rapport.

Au terme de cette étude, il convient de souligner que la distinction entre l'adjectif *corrélatif* et le nom *corrélacion* continue à s'imposer dans l'état actuel de la recherche, préservant en partie au moins du flou conceptuel qui accompagne leur emploi. En effet, les *corrélatifs* sont des termes grammaticaux qui se répondent l'un l'autre, chacun s'intégrant dans une proposition distincte, d'après une acception héritée de la grammaire latine : cette catégorie de termes comprend aussi bien des couples de termes subordonnants comme *si/tellement... que*, que des connecteurs tels que *d'une part / d'autre part, non seulement... mais aussi*, ou des déterminants *tel... tel...*, des adverbes *autant... autant...*, catégorie dans laquelle se mêlent diverses constructions syntaxiques. Quant à la *corrélacion*, elle excède le domaine des corrélatifs puisqu'elle s'appuie aussi sur l'inversion, l'impératif ou d'autres marques de dépendance, et réduit en même temps la fonction des termes corrélatifs en excluant les balancements tels que *d'une part/d'autre part, l'un/l'autre...* Elle désigne alors la fonction syntaxique qui met en rapport de dépendance énonciative deux propositions dans une assertion unique.

Bibliographie

- ALLAIRE, S. (1977). *Le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs. Étude en français moderne*. Thèse de doctorat, Université de Rennes II.
- ARNAULD, A. & LANCELOT, C. (1660). *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondements de l'art de parler, expliqués d'une manière claire et naturelle*. Paris : Prault fils l'aîné, 1754 (reprod. gallica. bnf. fr).
- ARNAULD, A. & NICOLE, P. (1662). *La logique ou L'art de penser*. Paris : Savreux, 1662 (reprod. gallica. bnf. fr).
- ATILF. *Trésor de la Langue Française informatisé*. CNRS éd. (atilf. atilf. fr/tlf. htm)
- BEAUZÉE, N. (1751-1772). Article *Identité*, In Diderot et D'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, (<http://portail.atilf.fr/encyclopedie>).
- BERTHELOT, M. et al. (1885). *La grande encyclopédie : inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*. Paris : Lamirault.
- BONNARD, H. (1982). *Code du français courant*. Paris : Magnard.
- CHERVEL, A. (1977). *Histoire de la grammaire scolaire, et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français*. Paris : Petite Bibliothèque Payot.
- CHEVALIER, J.-C. (1968). *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française*. Genève : Droz.

- DU MARSAIS, C. (1751-1772). Article *Construction*, In Diderot et D'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, (<http://portail.atilf.fr/encyclopedie>).
- FRUYT, M. (2005). La corrélation en latin : définition et description. In P. De Carvalho et F. Lambert (éds), *Structures parallèles et corrélatives en grec et en latin*, 17-44. Publications de l'Université de Saint-Etienne.
- HATZFELD, A. (1890). *Dictionnaire général de la langue française*, Paris : Delagrave.
- HAUDRY, J. (1973). Parataxe, hypotaxe et corrélation dans la phrase latine. *Bulletin de la Société de Linguistique*, 68/1, 147-186.
- HAUDRY, J. (1997). Le sens de l'évolution linguistique. *Mélanges de linguistiques offerts à J. Goudet*, 83-113. Université de Lyon III.
- HJELMSLEV, L. (1985). *Nouveaux Essais*. Structure générale des corrélations linguistiques (1933). Paris : PUF.
- JOFFRE, M. D. (2004). *Ita, tam, tantus, talis* : entre anaphore et corrélation. In C. BODELOT (éd.), *Anaphore, cataphore et corrélation en latin*, 131-142. Publication de l'Université de Clermont-Ferrand.
- LAROUSSE, P. (1869). *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Paris : Administration du grand dictionnaire universel.
- LE GOFFIC, P. (1993). *Grammaire de la Phrase française*. Paris : Hachette sup.
- LITTRÉ, E. (1877)². *Dictionnaire de la langue française*. Paris : Hachette.
- MAROUZEAU, J. (1951). *Lexique de la terminologie linguistique*. Paris : Geuthner.
- MINARD, A. (1936). *La subordination dans la prose védique*. Paris : les Belles lettres.
- RIEGEL, M. et al. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- ROUSSEAU, A. (2005). Les structures corrélatives en latin : syntaxe et sémantique, origines dans les langues indo-européennes anciennes, In P. De Carvalho et F. Lambert (éd.), *Structures parallèles et corrélatives en grec et en latin*, 45-62. Publications de l'Université de Saint-Etienne.